



RETURN BIDS TO:
RETOURNER LES SOUMISSIONS À:
Bid Receiving - PWGSC / Réception des soumissions
- TPSGC
11 Laurier St. / 11, rue Laurier
Place du Portage, Phase III
Core 0B2 / Noyau 0B2
Gatineau, Québec K1A 0S5
Bid Fax: (819) 997-9776

SOLICITATION AMENDMENT
MODIFICATION DE L'INVITATION

The referenced document is hereby revised; unless otherwise indicated, all other terms and conditions of the Solicitation remain the same.

Ce document est par la présente révisé; sauf indication contraire, les modalités de l'invitation demeurent les mêmes.

Comments - Commentaires

Vendor/Firm Name and Address
Raison sociale et adresse du
fournisseur/de l'entrepreneur

Issuing Office - Bureau de distribution
Electrical & Electronics Products Division
11 Laurier St./11, rue Laurier
7B3, Place du Portage, Phase III
Gatineau, Québec K1A 0S5

Title - Sujet UNIT DEMANDS/STOCK REPLENISHMENT	
Solicitation No. - N° de l'invitation W8486-152610/A	Amendment No. - N° modif. 003
Client Reference No. - N° de référence du client W8486-152610	Date 2016-05-10
GETS Reference No. - N° de référence de SEAG PW-\$\$HN-313-70477	
File No. - N° de dossier hn313.W8486-152610	CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME
Solicitation Closes - L'invitation prend fin at - à 02:00 PM on - le 2016-05-25	
F.O.B. - F.A.B. Plant-Usine: <input type="checkbox"/> Destination: <input checked="" type="checkbox"/> Other-Autre: <input type="checkbox"/>	
Address Enquiries to: - Adresser toutes questions à: Kelly, Ruth	Buyer Id - Id de l'acheteur hn313
Telephone No. - N° de téléphone (819) 420-0343 ()	FAX No. - N° de FAX () -
Destination - of Goods, Services, and Construction: Destination - des biens, services et construction:	

Instructions: See Herein

Instructions: Voir aux présentes

Delivery Required - Livraison exigée	Delivery Offered - Livraison proposée
Vendor/Firm Name and Address Raison sociale et adresse du fournisseur/de l'entrepreneur	
Telephone No. - N° de téléphone Facsimile No. - N° de télécopieur	
Name and title of person authorized to sign on behalf of Vendor/Firm (type or print) Nom et titre de la personne autorisée à signer au nom du fournisseur/ de l'entrepreneur (taper ou écrire en caractères d'imprimerie)	
Signature	Date

N° de l'invitation - Solicitation No.
W8486-152610/A
N° de réf. du client - Client Ref. No.
W8486-152610

N° de la modif - Amd. No.
File No. - N° du dossier
HN313.W8486-152610

Id de l'acheteur - Buyer ID
HN313
N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS

TABLE DES MATIÈRES

PARTIE 1 – RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX	2
1.1 EXIGENCES RELATIVES À LA SÉCURITÉ.....	2
1.2 BESOIN	2
1.3 COMPTE RENDU	2
1.4 ACCORDS COMMERCIAUX.....	2
PARTIE 2 – INSTRUCTIONS À L'INTENTION DES SOUMISSIONNAIRES.....	3
2.1 INSTRUCTIONS, CLAUSES ET CONDITIONS UNIFORMISÉES	3
2.2 PRÉSENTATION DES SOUMISSIONS	3
2.3 DEMANDES DE RENSEIGNEMENTS – EN PÉRIODE DE SOUMISSION	3
2.4 LOIS APPLICABLES.....	4
PARTIE 3 – INSTRUCTIONS POUR LA PRÉPARATION DES SOUMISSIONS.....	5
3.1 INSTRUCTIONS POUR LA PRÉPARATION DES SOUMISSIONS	5
PARTIE 4 – PROCÉDURES D'ÉVALUATION ET MÉTHODE DE SÉLECTION.....	7
4.1 PROCÉDURES D'ÉVALUATION.....	7
4.2 MÉTHODE DE SÉLECTION	7
PARTIE 5 – ATTESTATIONS ET RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES	8
5.1 ATTESTATIONS EXIGÉES AVEC LA SOUMISSION	8
5.2 ATTESTATIONS PRÉALABLES À L'ATTRIBUTION DU CONTRAT ET RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES ...	8
PARTIE 6 – CLAUSES DU CONTRAT SUBSÉQUENT.....	11
6.1 EXIGENCES RELATIVES À LA SÉCURITÉ.....	11
6.2 BESOIN	11
6.4 DURÉE DU CONTRAT	11
6.5 RESPONSABLES	12
6.6 PAIEMENT	12
6.7 INSTRUCTIONS RELATIVES À LA FACTURATION	14
6.8 ATTESTATIONS	14
6.9 LOIS APPLICABLES.....	14
6.10 ORDRE DE PRIORITÉ DES DOCUMENTS.....	15
6.11 CONTRAT DE DÉFENSE	15
6.12 CLAUSES DU <i>GUIDE DES CUA</i>	15
6.13 POSSIBILITÉ DE RETRACER LES CODES OTAN DES FABRICANTS (COF)	16
6.14 CLAUSES DU <i>GUIDE DES CUA</i> (LIVRAISON)	17

N° de l'invitation - Sollicitation No.
W8486-152610/A
N° de réf. du client - Client Ref. No.
W8486-152610

N° de la modif - Amd. No.
File No. - N° du dossier
HN313.W8486-152610

Id de l'acheteur - Buyer ID
HN313
N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS

PARTIE 1 – RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX

1.1 Exigences relatives à la sécurité

Ce besoin ne comporte aucune exigence relative à la sécurité.

1.2 Besoin

L'entrepreneur doit fournir les biens ci-inclus.

1.2.1 Exigences de la livraison

La livraison est demandée au plus tard le 27 août 2016.

1.2.2 Dessins

Les soumissionnaires doivent contacter l'Autorité contractante par écrit avec le nom et l'adresse de leurs compagnies, ainsi que le nom d'une personne ressource pour recevoir un exemplaire des dessins du Directeur - Opérations de la chaîne d'approvisionnement (DOCA), Imprimerie nationale. Veuillez vous assurer que les demandes pour les jeux de documents techniques soient envoyées à temps, soit au moins dix (10) jours avant la date de clôture de la réception de cette demande de propositions.

1.3 Compte rendu

Les soumissionnaires peuvent demander un compte rendu des résultats du processus de demande de soumissions. Les soumissionnaires devraient en faire la demande à l'autorité contractante dans les 15 jours ouvrables, suivant la réception des résultats du processus de demande de soumissions. Le compte rendu peut être fourni par écrit, par téléphone ou en personne.

1.4 Accords commerciaux

Ce besoin est assujéti aux dispositions de l'Accord sur les marchés publics de l'Organisation mondiale du commerce (AMP-OMC), de l'Accord de libre-échange nord-américain (ALENA) et de l'Accord sur le commerce intérieur (ACI).

N° de l'invitation - Sollicitation No.
W8486-152610/A
N° de réf. du client - Client Ref. No.
W8486-152610

N° de la modif - Amd. No.
File No. - N° du dossier
HN313.W8486-152610

Id de l'acheteur - Buyer ID
HN313
N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS

PARTIE 2 – INSTRUCTIONS À L'INTENTION DES SOUMISSIONNAIRES

2.1 Instructions, clauses et conditions uniformisées

Toutes les instructions, clauses et conditions identifiées dans la demande de soumissions par un numéro, une date et un titre sont reproduites dans le *Guide des clauses et conditions uniformisées d'achat* (<https://achatsetventes.gc.ca/politiques-et-lignes-directrices/guide-des-clauses-et-conditions-uniformisees-d-achat>) publié par Travaux publics et Services gouvernementaux Canada.

Les soumissionnaires qui présentent une soumission s'engagent à respecter les instructions, les clauses et les conditions de la demande de soumissions, et acceptent les clauses et les conditions du contrat subséquent.

Le document 2003 (2015-07-03) Instructions uniformisées - biens ou services - besoins concurrentiels, est incorporé par renvoi dans la demande de soumissions et en fait partie intégrante.

Le paragraphe 5.4 du document 2003, Instructions uniformisées – biens ou services – besoins concurrentiels, est modifié comme suit :

Supprimer : 60 jours
Insérer : 90 jours

2.1.1 Clauses du *Guide des CCUA*

Références de CCUA	Section	Date
<u>A9033T</u>	Capacité financière	2012-07-16
<u>B1000T</u>	Condition du matériel	2014-06-26

2.2 Présentation des soumissions

Les soumissions doivent être présentées uniquement au Module de réception des soumissions de Travaux publics et Services gouvernementaux Canada (TPSGC) au plus tard à la date, à l'heure et à l'endroit indiqués à la page 1 de la demande de soumissions.

2.3 Demandes de renseignements – en période de soumission

Toutes les demandes de renseignements doivent être présentées par écrit à l'autorité contractante au moins cinq (5) jours civils avant la date de clôture des soumissions. Pour ce qui est des demandes de renseignements reçues après ce délai, il est possible qu'on ne puisse pas y répondre.

Les soumissionnaires devraient citer le plus fidèlement possible le numéro de l'article de la demande de soumissions auquel se rapporte la question et prendre soin d'énoncer chaque question de manière suffisamment détaillée pour que le Canada puisse y répondre avec exactitude. Les demandes de renseignements techniques qui ont un caractère exclusif doivent porter clairement la mention « exclusif » vis-à-vis de chaque article pertinent. Les éléments portant la mention « exclusif » feront l'objet d'une discrétion absolue, sauf dans les cas où le Canada considère que la demande de renseignements n'a pas un caractère exclusif. Dans ce cas, le Canada peut réviser les questions ou peut demander au soumissionnaire de le faire, afin d'en éliminer le caractère exclusif, et permettre la transmission des

N° de l'invitation - Solicitation No.
W8486-152610/A
N° de réf. du client - Client Ref. No.
W8486-152610

N° de la modif - Amd. No.
File No. - N° du dossier
HN313.W8486-152610

Id de l'acheteur - Buyer ID
HN313
N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS

réponses à tous les soumissionnaires. Le Canada peut ne pas répondre aux demandes de renseignements dont la formulation ne permet pas de les diffuser à tous les soumissionnaires.

2.4 Lois applicables

Tout contrat subséquent sera interprété et régi selon les lois en vigueur Ontario, et les relations entre les parties seront déterminées par ces lois.

À leur discrétion, les soumissionnaires peuvent indiquer les lois applicables d'une province ou d'un territoire canadien de leur choix, sans que la validité de leur soumission ne soit mise en question, en supprimant le nom de la province ou du territoire canadien précisé et en insérant le nom de la province ou du territoire canadien de leur choix. Si aucun changement n'est indiqué, cela signifie que les soumissionnaires acceptent les lois applicables indiquées.

N° de l'invitation - Solicitation No.
W8486-152610/A
N° de réf. du client - Client Ref. No.
W8486-152610

N° de la modif - Amd. No.
File No. - N° du dossier
HN313.W8486-152610

Id de l'acheteur - Buyer ID
HN313
N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS

PARTIE 3 – INSTRUCTIONS POUR LA PRÉPARATION DES SOUMISSIONS

3.1 Instructions pour la préparation des soumissions

Le Canada demande que les soumissionnaires fournissent leur soumission en sections distinctes, comme suit :

Section I : Soumission technique (2 copies papier)
Section II : Soumission financière (1 copies papier)
Section III : Attestations (1 copies papier)
Section IV : Renseignements supplémentaires (1 copies papier)

Les prix doivent figurer dans la soumission financière seulement. Aucun prix ne doit être indiqué dans une autre section de la soumission.

Le Canada demande que les soumissionnaires suivent les instructions de présentation décrites ci-après pour préparer leur soumission.

- a) utiliser du papier de 8,5 po x 11 po (216 mm x 279 mm);
- b) utiliser un système de numérotation correspondant à celui de la demande de soumissions.

En avril 2006, le Canada a approuvé une politique exigeant que les ministères organismes fédéraux prennent les mesures nécessaires pour incorporer les facteurs environnementaux dans le processus d'approvisionnement Politique d'achats écologiques (<http://www.tpsgc-pwgsc.gc.ca/ecologisation-greening/achats-procurement/politique-policy-fra.html>). Pour aider le Canada à atteindre ses objectifs, les soumissionnaires devraient :

- 1) utiliser du papier de 8,5 po x 11 po (216 mm x 279 mm) contenant des fibres certifiées provenant d'un aménagement forestier durable et contenant au moins 30 % de matières recyclées; et
- 2) utiliser un format qui respecte l'environnement: impression noir et blanc, recto-verso/à double face, broché ou agrafé, sans reliure Cerlox, reliure à attaches ni reliure à anneaux.

Section I : Soumission technique

Dans leur soumission technique, les soumissionnaires devraient expliquer et démontrer comment ils entendent répondre aux exigences et comment ils réaliseront les travaux.

Section II : Soumission financière

Les soumissionnaires doivent présenter leur soumission financière en conformité avec la base de paiement. Le montant total des taxes applicables doit être indiqué séparément.

3.1.2 Fluctuation du taux de change – Atténuation des risques

1. Le soumissionnaire peut demander au Canada d'assumer les risques et les avantages liés aux fluctuations du taux de change. Si le soumissionnaire demande un rajustement du taux de change, cette demande doit être clairement indiquée dans la soumission au moment de sa présentation. Le soumissionnaire doit présenter le formulaire PWGSC-TPSGC 450, Demande de rajustement du taux de change, avec sa soumission, et indiquer le montant en monnaie

N° de l'invitation - Solicitation No.
W8486-152610/A
N° de réf. du client - Client Ref. No.
W8486-152610

N° de la modif - Amd. No.
File No. - N° du dossier
HN313.W8486-152610

Id de l'acheteur - Buyer ID
HN313
N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS

étrangère en dollars canadiens pour chaque article pour lequel un rajustement du taux de change est demandé.

2. Le montant en monnaie étrangère est défini comme la portion du prix ou du taux qui Varie directement en fonction des fluctuations du taux de change. Ce montant devrait comprendre l'ensemble des taxes, des droits et des autres coûts payés par le soumissionnaire et qui seront compris dans le montant de rajustement.
3. Le prix total payé par le Canada sur chaque facture sera rajusté au moment du paiement, selon le montant en monnaie étrangère et la disposition relative à la fluctuation du taux de change du contrat. Le rajustement du taux de change sera uniquement appliqué lorsque la fluctuation du taux de change varie de plus de 2% (augmentation ou diminution).
4. Au moment de la soumission, le soumissionnaire doit remplir les colonnes (1) à (4) du formulaire PWGSC-TPSGC 450 pour chaque article pour lequel il veut se prévaloir de la disposition relative à la fluctuation du taux de change. Lorsque les soumissions sont évaluées en dollars canadiens, les valeurs indiquées dans la colonne (3) devraient aussi être en dollars canadiens, afin que le montant du rajustement soit présenté dans la même devise que le paiement.
5. Aux fins de la présente disposition relative à la fluctuation du taux de change, les autres taux ou calculs proposés par le soumissionnaire ne seront pas acceptés.

Section III : Attestations

Les soumissionnaires doivent présenter les attestations exigées à la Partie 5.

Section IV: Renseignements supplémentaires

3.1.4 Livraison offerte

Bien que la livraison soit demandée tel qu'il est précisé ci-dessus, la meilleure date de livraison possible est le _____.

N° de l'invitation - Solicitation No.
W8486-152610/A
N° de réf. du client - Client Ref. No.
W8486-152610

N° de la modif - Amd. No.
File No. - N° du dossier
HN313.W8486-152610

Id de l'acheteur - Buyer ID
HN313
N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS

PARTIE 4 – PROCÉDURES D'ÉVALUATION ET MÉTHODE DE SÉLECTION

4.1 Procédures d'évaluation

- a) Les soumissions reçues seront évaluées par rapport à l'ensemble des exigences de la demande de soumissions, incluant les critères d'évaluation techniques et financiers.
- b) Une équipe d'évaluation composée de représentants du Canada évaluera les soumissions.

4.1.1 Évaluation technique

Toutes les soumissions doivent être complétées en détail et fournir toutes informations requises dans la demande de soumissions pour assurer une évaluation complète.

4.1.1.1 Critères techniques obligatoires

Les exigences obligatoires suivantes seront prises en considération aux fins de l'évaluation de chaque soumission :

- Conformité aux exigences techniques ci-incluse;
- Les soumissions présentées doivent regrouper toutes les destinations par NNO.

4.1.2 Évaluation financière

Le prix total de la soumission sera déterminé en traitant les articles de la manière suivante :

- a. Prix offert des articles avec NNO individuels (prix unitaire x quantité)
- b. Prix total de la somme des articles avec NNO identiques (destination 1 : prix unitaire x quantité + destination 2 : prix unitaire x quantité)

4.1.2.1 Base de prix

Le soumissionnaire doit fournir des prix unitaires fermes, en dollars canadiens, rendu droits acquittés (destination), les taxes applicables en sus, selon le cas. Les frais de transport à destination doivent être inclus ainsi que les droits de douane et la taxe d'accise applicable.

4.2 Méthode de sélection

La soumission doit respecter les exigences de la demande de soumissions et satisfaire à tous les critères d'évaluation technique obligatoires pour être déclarée recevable. La recommandation pour l'attribution d'un contrat pour les articles dotés d'un seul NNO et qui doivent être livrés à des destinations uniques seront attribués individuellement et les articles dotés de NNO semblables et qui doivent être livrés à diverses destinations seront attribués ensemble (toutes les destinations par NNO).

N° de l'invitation - Solicitation No.
W8486-152610/A
N° de réf. du client - Client Ref. No.
W8486-152610

N° de la modif - Amd. No.
File No. - N° du dossier
HN313.W8486-152610

Id de l'acheteur - Buyer ID
HN313
N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS

PARTIE 5 – ATTESTATIONS ET RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES

Les soumissionnaires doivent fournir les attestations et les renseignements supplémentaires exigés pour qu'un contrat leur soit attribué.

Les attestations que les soumissionnaires remettent au Canada, peuvent faire l'objet d'une vérification à tout moment par le Canada. Le Canada déclarera une soumission non recevable, ou à un manquement de la part de l'entrepreneur s'il est établi qu'une attestation du soumissionnaire est fausse, sciemment ou non, que ce soit pendant la période d'évaluation des soumissions ou pendant la durée du contrat.

L'autorité contractante aura le droit de demander des renseignements supplémentaires pour vérifier les attestations du soumissionnaire. À défaut de répondre et de coopérer à toute demande ou exigence imposée par l'autorité contractante, la soumission sera déclarée non recevable, ou constituera un manquement aux termes du contrat.

5.1 Attestations exigées avec la soumission

Les soumissionnaires doivent fournir les attestations suivantes dûment remplies avec leur soumission.

5.1.1 Déclaration de condamnation à une infraction

Conformément au paragraphe Déclaration de condamnation à une infraction de l'article 01 des instructions uniformisées, le soumissionnaire doit, selon le cas, présenter avec sa soumission le [Formulaire de déclaration](http://www.tpsgc-pwgsc.gc.ca/ci-if/formulaire-form-fra.html) (<http://www.tpsgc-pwgsc.gc.ca/ci-if/formulaire-form-fra.html>) dûment rempli afin que sa soumission ne soit pas rejetée du processus d'approvisionnement.

5.2 Attestations préalables à l'attribution du contrat et renseignements supplémentaires

Les attestations et les renseignements supplémentaires énumérés ci-dessous devraient être remplis et fournis avec la soumission mais ils peuvent être fournis plus tard. Si l'une de ces attestations ou renseignements supplémentaires ne sont pas remplis et fournis tel que demandé, l'autorité contractante informera le soumissionnaire du délai à l'intérieur duquel les renseignements doivent être fournis. À défaut de fournir les attestations ou les renseignements supplémentaires énumérés ci-dessous dans le délai prévu, la soumission sera déclarée non recevable.

5.2.1 Dispositions relatives à l'intégrité – liste de noms

Les soumissionnaires constitués en personne morale, y compris ceux qui présentent une soumission à titre de coentreprise, doivent transmettre une liste complète des noms de tous les administrateurs.

Les soumissionnaires qui présentent une soumission en tant que propriétaire unique, incluant ceux présentant une soumission comme coentreprise, doivent fournir le nom du ou des propriétaire(s).

Les soumissionnaires qui présentent une soumission à titre de société, d'entreprise ou d'association de personnes n'ont pas à soumettre une liste de noms.

N° de l'invitation - Sollicitation No.
W8486-152610/A
N° de réf. du client - Client Ref. No.
W8486-152610

N° de la modif - Amd. No.
File No. - N° du dossier
HN313.W8486-152610

Id de l'acheteur - Buyer ID
HN313
N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS

5.2.2 Attestation des caractéristiques environnementales générales

Par la présentation de sa soumission, le soumissionnaire atteste que les renseignements présentés dans le tableau des caractéristiques environnementales générales du tableau 1 sont exacts et complets.

Par la présentation de sa soumission, le soumissionnaire atteste qu'il répond et continuera de répondre, pendant la durée de tout contrat subséquent, à un minimum de quatre des sept critères déterminés dans le tableau des critères d'environnement généraux présentés dans le tableau 1; Information additionnelle.

Le soumissionnaire doit remplir le tableau 1 en cochant la case de chaque critère rencontré. Le Canada demande que les soumissionnaires présentent le tableau 1 avec leur soumission. Étant donné qu'il s'agit d'une nouvelle procédure, le Canada se réserve le droit de demander le tableau 1 après la clôture de la soumission. L'autorité contractante informera les soumissionnaires du délai à l'intérieur duquel le tableau 1 doit être fourni. Le défaut de fournir cette annexe dans les délais prévus aura pour conséquence la non-recevabilité de la soumission.

L'entrepreneur doit répondre et continuer de répondre à quatre des sept critères au cours de toute la durée du contrat.

Tableau 1

Pratiques écologiques au sein de l'organisation du fournisseur	Cochez chaque critère respecté
L'organisation fait la promotion d'un environnement sans papier à l'aide de directives, procédures ou programmes.	
Tous les documents sont imprimés recto verso et en noir et blanc dans le cadre des opérations quotidiennes, à moins d'indications contraires par votre client.	
Le papier utilisé pour les activités quotidiennes contient au moins 30 % matières recyclées et détient une certification de la gestion durable des forêts.	
Utilise de l'encre respectueuse de l'environnement et achète des cartouches recyclées ou des cartouches d'encre qui peuvent être retournées au fabricant aux fins de réutilisation et de recyclage dans le cadre des activités quotidiennes.	
Les bacs de recyclage pour le papier, les journaux, les contenants en plastique et en aluminium sont offerts et vidés régulièrement, conformément au programme de recyclage local.	
Un minimum de 50 % de l'équipement du bureau détient une attestation écoénergétique.	

N° de l'invitation - Sollicitation No.
W8486-152610/A
N° de réf. du client - Client Ref. No.
W8486-152610

N° de la modif - Amd. No.
File No. - N° du dossier
HN313.W8486-152610

Id de l'acheteur - Buyer ID
HN313
N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS

Elle possède une certification ISO 14001 ou a un système de gestion environnementale équivalent en place.	
--	--

5.2.3 Programme de contrats fédéraux pour l'équité en matière d'emploi – Attestation de soumission

En présentant une soumission, le soumissionnaire atteste que le soumissionnaire, et tout membre de la coentreprise si le soumissionnaire est une coentreprise, n'est pas nommé dans la liste des « soumissionnaires à admissibilité limitée » (http://www.travail.gc.ca/fra/normes_equite/eq/emp/pcf/liste/inelig.shtml) du Programme de contrats fédéraux (PCF) pour l'équité en matière d'emploi disponible sur le site Web d'Emploi et Développement social Canada (EDSC) – Travail.

Le Canada aura le droit de déclarer une soumission non recevable si le soumissionnaire, ou tout membre de la coentreprise si le soumissionnaire est une coentreprise, figure dans la liste des « soumissionnaires à admissibilité limitée » du PCF au moment de l'attribution du contrat.

Formatted: Normal, Indent: Left: 0 cm, Don't adjust space between Latin and Asian text, Don't adjust space between Asian text and numbers

N° de l'invitation - Solicitation No.
W8486-152610/A
N° de réf. du client - Client Ref. No.
W8486-152610

N° de la modif - Amd. No.
File No. - N° du dossier
HN313.W8486-152610

Id de l'acheteur - Buyer ID
HN313
N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS

PARTIE 6 – CLAUSES DU CONTRAT SUBSÉQUENT

Les clauses et conditions suivantes s'appliquent à tout contrat subséquent découlant de la demande de soumissions et en font partie intégrante.

6.1 Exigences relatives à la sécurité

6.1.1 Ce contrat ne comporte aucune exigence relative à la sécurité.

6.2 Besoin

L'entrepreneur doit fournir les biens et/ou services qui ont trait aux exigences techniques ci-incluses.

6.2.3 Clause du *Guide des CCUA*

Références de CCUA	Section	Date
<u>B7500C</u>	Marchandises excédentaires	2006-06-16

6.3 Clauses et conditions uniformisées

Toutes les clauses et conditions identifiées dans le contrat par un numéro, une date et un titre, sont reproduites dans le *Guide des clauses et conditions uniformisées d'achat* (<https://achatsetventes.gc.ca/politiques-et-lignes-directrices/guide-des-clauses-et-conditions-uniformisees-d-achat>) publié par Travaux publics et Services gouvernementaux Canada.

6.3.1 Conditions générales

2010A (2015-09-03), Conditions générales - biens (complexité moyenne) s'appliquent au contrat et en font partie intégrante.

6.3.1.1 Clauses du Guide des CCUA

Références de CCUA	Section	Date
<u>C2800C</u>	Cote de priorité	2013-01-28
<u>C2801C</u>	Cote de priorité – Entrepreneur canadien	2014-11-27

6.4 Durée du contrat

6.4.1 Date de livraison

Tous les biens livrables doivent être reçus au plus tard le _____ (Les modalités de livraison telles qu'offertes et acceptées seront indiquées lors de l'octroi du contrat).

N° de l'invitation - Sollicitation No.
W8486-152610/A
N° de réf. du client - Client Ref. No.
W8486-152610

N° de la modif - Amd. No.
File No. - N° du dossier
HN313.W8486-152610

Id de l'acheteur - Buyer ID
HN313
N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS

6.5 Responsables

6.5.1 Autorité contractante

L'autorité contractante pour le contrat est :

Ruth Kelly – Spécialiste en approvisionnements
Travaux publics et Services gouvernementaux Canada
Direction générale des approvisionnements
Direction du transport et des produits logistiques, électriques et pétroliers - Division HN
7B3, Place du Portage, Phase III, 11 rue Laurier, Gatineau (Québec) K1A 0S5
Téléphone : (819) 420-0343 Télécopieur : (819) 953-4944
Courriel : ruth.kelly@tpsgc-pwgsc.gc.ca

L'autorité contractante est responsable de la gestion du contrat, et toute modification doit être autorisée, par écrit par l'autorité contractante. L'entrepreneur ne doit pas effectuer de travaux dépassant la portée du contrat ou des travaux qui n'y sont pas prévus suite à des demandes ou des instructions verbales ou écrites de toute personne autre que l'autorité contractante.

6.5.2 Représentant de l'entrepreneur

Nom et numéro de téléphone de la personne avec qui communiquer :
(compléter à l'adjudication du contrat)

Renseignements généraux :

Nom :
Téléphone : (xxx) xxx-xxxx Télécopieur : (xxx) xxx-xxxx
Courriel :

Suivi de la livraison :

Nom :
Téléphone : (xxx) xxx-xxxx Télécopieur : (xxx) xxx-xxxx
Courriel :

6.6 Paiement

6.6.1 Base de paiement

Sous réserve de l'exécution satisfaisante pour l'entrepreneur de toutes ses obligations en vertu du présent contrat, l'entrepreneur se verra verser le prix unitaire ferme précisé dans le contrat. Les droits de douane sont inclus et les taxes applicables sont en sus.

6.6.2 Paiements multiples

Clause du guide des CCUA [H1001C](#) (2008-05-12) Paiements multiples

N° de l'invitation - Sollicitation No.
W8486-152610/A
N° de réf. du client - Client Ref. No.
W8486-152610

N° de la modif - Amd. No.
File No. - N° du dossier
HN313.W8486-152610

Id de l'acheteur - Buyer ID
HN313
N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS

6.6.3 Clauses du *Guide des CCUA*

Références de CCUA	Section	Date
G1005C	Exigences en matière d'assurance	2008-05-12

6.6.4 Rajustement relatif à la fluctuation du taux de change

1. Le montant en monnaie étrangère est défini comme la portion du prix ou du taux qui varie directement en fonction des fluctuations du taux de change. Ce montant devrait comprendre l'ensemble des taxes, des droits et des autres frais payés par la soumissionnaire et qui seront compris dans le montant de rajustement.
2. Pour chaque article pour lequel un montant en monnaie étrangère est déterminé, le Canada assume les risques et les avantages liés à la fluctuation du taux de change, conformément à la Base de paiement. Pour ces articles, le montant de rajustement du taux de change est déterminé conformément à la disposition de la présente clause.
3. Le prix total payé par le Canada sur chaque facture sera rajusté au moment du paiement, selon le montant en monnaie étrangère et la disposition relative à la fluctuation du taux de change du contrat. Le montant de rajustement du taux de change sera calculé conformément à la formule suivante :

$$\text{Rajustement} = \text{montant en monnaie étrangère} \times \text{Qté} \times (i1 - i0) / i0$$

où les variables de la formule correspondent à :

Montant en monnaie étrangère (par unité)

i0: taux de change initial (\$ CA par unité de monnaie étrangère [p. ex., 1 \$ US])

i1: taux de change aux fins du rajustement (\$ CA par unité de monnaie étrangère [p. Ex., 1 \$ US])

Qté: quantité d'unités.

4. Le taux de change initial correspond habituellement au cours à midi, publié par la Banque du Canada à la date de clôture de la demande de soumissions.
5. Pour les biens, le taux de change aux fins du rajustement correspondra au cours à midi, publié par la Banque du Canada à la date de livraison des biens. Pour les services, le taux de change aux fins du rajustement correspondra au cours à midi, publié par la Banque du Canada pour le dernier jour ouvrable du mois durant lequel la prestation a eu lieu. Pour les paiements anticipés, le taux de change aux fins du rajustement correspondra au cours à midi à la date à laquelle le paiement était dû. Le plus récent cours à midi sera utilisé pour les jours non ouvrables.

N° de l'invitation - Solicitation No.
W8486-152610/A
N° de réf. du client - Client Ref. No.
W8486-152610

N° de la modif - Amd. No.
File No. - N° du dossier
HN313.W8486-152610

Id de l'acheteur - Buyer ID
HN313
N° CCC / CCC No. / N° VME - FMS

6. L'entrepreneur doit indiquer le montant total de rajustement du taux de change (soit à la hausse, à la baisse ou invariable) séparément sur chaque facture ou demande de paiement présentée dans le cadre du contrat. Dans le cas où un rajustement s'applique, l'entrepreneur doit joindre à sa facture le formulaire PWGSC-TPSGC 450, Demande de rajustement du taux de change.
7. Le rajustement du taux de change sera uniquement appliqué lorsque la fluctuation du taux de change varie de plus de 2% (augmentation ou diminution), calculé conformément à la colonne 8 du formulaire PWGSC-TPSGC 450 (c.-à-d. [i1 - i0 / i0]).
8. Le Canada se réserve le droit de vérifier toute révision de coûts et prix en vertu de la présente clause.

6.7 Instructions relatives à la facturation

1. L'entrepreneur doit soumettre ses factures conformément à l'article intitulé « Présentation des factures » des conditions générales. Les factures ne doivent pas être soumises avant que tous les travaux identifiés sur la facture soient complétés.
2. Les factures doivent être distribuées comme suit :
 - a) L'original et un (1) exemplaire doivent être envoyés au consignataire.
 - b) Un (1) exemplaire doit être envoyé à l'adresse suivante :

Quartier général de la Défense nationale - Immeuble Mgén George R. Pearkes
101, Promenade du Colonel By, Ottawa, ON, K1A 0K2
Au soin de : Guy Ouellet, DLP 3-3-1-2.

- c) Un (1) exemplaire doit être envoyé à l'autorité contractante identifiée sous l'article intitulé « Responsables » du contrat.

Travaux publics et services gouvernementaux Canada - Division « HN »
7B3 Place du Portage, Phase III, 11 rue Laurier, Gatineau, QC, K1A 0S5
Au soin de : Ruth Kelly

6.8 Attestations

6.8.1 Conformité

Le respect continu des attestations fournies par l'entrepreneur avec sa soumission ainsi que la coopération constante quant aux renseignements supplémentaires sont des conditions du contrat. Les attestations pourront faire l'objet de vérifications par le Canada pendant toute la durée du contrat. En cas de manquement à toute déclaration de la part de l'entrepreneur ou à fournir les renseignements supplémentaires, ou encore si on constate que les attestations qu'il a fournies avec sa soumission comprennent de fausses déclarations, faites sciemment ou non, le Canada aura le droit de résilier le contrat pour manquement conformément aux dispositions du contrat en la matière.

6.9 Lois applicables

N° de l'invitation - Sollicitation No.
W8486-152610/A
N° de réf. du client - Client Ref. No.
W8486-152610

N° de la modif - Amd. No.
File No. - N° du dossier
HN313.W8486-152610

Id de l'acheteur - Buyer ID
HN313
N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS

Le contrat doit être interprété et régi selon les lois en vigueur Ontario, et les relations entre les parties seront déterminées par ces lois.

6.10 Ordre de priorité des documents

En cas d'incompatibilité entre le libellé des textes énumérés dans la liste, c'est le libellé du document qui apparaît en premier sur la liste qui l'emporte sur celui de tout autre document qui figure plus bas sur ladite liste.

- a) les articles de la convention;
- b) les conditions générales 2010A (2015-09-03), Conditions générales - biens (complexité moyenne);
- c) Besoin;
- d) la soumission de l'entrepreneur en date du _____ (*inscrire la date de la soumission*) (*si la soumission a été clarifiée ou modifiée, insérer au moment de l'attribution du contrat : « clarifiée le _____ » ou « , modifiée le _____ » et inscrire la ou les dates des clarifications ou modifications*).

6.11 Contrat de défense

Clause du *Guide des CCUA* A9006C (2012-07-16), Contrat de défense

6.12 Clauses du *Guide des CCUA*

Références de CCUA	Section	Date
<u>D5545C</u>	ISO 9001:2008 Systèmes de management de la qualité - Exigences (code de l'assurance de la qualité C) – Articles 001 – 005, 008 – 019, 026 – 030, 033, 034, 036 – 043 and 050	2010-08-16
<u>D5540C</u>	ISO 9001:2008 Systèmes de management de la qualité - Exigences (code de l'assurance de la qualité Q) – Articles 006, 007, 020 – 025, 031, 032, 035 and 044 - 049	2010-08-16
<u>D5510C</u>	Autorité de l'assurance de la qualité (Ministère de la Défense nationale) - entrepreneur établi au Canada – Articles 006, 007, 020 – 025, 031, 032, 035 and 044 - 049	2014-06-26
<u>D5515C</u>	Autorité de l'assurance de la qualité (Ministère de la Défense nationale) - entrepreneur établi à l'étranger et aux États-Unis – Articles 006, 007, 020 – 025, 031, 032, 035 and 044 - 049	2010-01-11
<u>D5606C</u>	Documents de sortie (Ministère de la Défense nationale) - entrepreneur établi au Canada – Articles 006, 007, 020 – 025, 031, 032, 035 and 044 - 049	2012-07-16
<u>D5605C</u>	Documents de sortie (Ministère de la Défense nationale) - entrepreneur établi aux États-Unis – Articles 006, 007, 020 – 025, 031, 032, 035 and 044 - 049	2010-01-11
<u>D5604C</u>	Documents de sortie (Ministère de la Défense nationale) - entrepreneur établi à l'étranger – Articles 006, 007, 020 – 025, 031, 032, 035 and 044 - 049	2008-12-12

N° de l'invitation - Solicitation No.
W8486-152610/A
N° de réf. du client - Client Ref. No.
W8486-152610

N° de la modif - Amd. No.
File No. - N° du dossier
HN313.W8486-152610

Id de l'acheteur - Buyer ID
HN313
N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS

6.12.1 Documents de sortie – Distribution – Articles 006, 007, 020 – 025, 031, 032, 035 and 044 – 049

L'entrepreneur doit remplir les documents de sortie dans un format électronique en vigueur et les distribuer comme suit :

- a. Une (1) copie envoyée par la poste au destinataire avec la mention : « À l'attention de l'agent de réception »;
- b. Deux (2) copies avec l'envoi au destinataire, dans une enveloppe imperméable à l'eau;
- c. Une (1) copie à l'autorité contractante;
- d. Une (1) copie au

Quartier général de la Défense nationale - Édifice Mgén George R. Pearkes
101, promenade Colonel By, Ottawa, ON, K1A 0K2,
À l'attention de : Guy Ouellet – DLP 3-3-1-2

- e. Une (1) copie au représentant de l'assurance de la qualité;
- f. Une (1) copie à l'entrepreneur; et
- g. Pour les entrepreneurs non-canadiens, une (1) copie au
DAQ/Administration des contrats
Quartier général de la Défense nationale - Édifice Mgén George R. Pearkes
101, promenade Colonel By, Ottawa, ON, K1A 0K2
Courriel : ContractAdmin.DQA@forces.gc.ca

6.13 Possibilité de retracer les codes OTAN des fabricants (COF)

Tout matériau fourni pour les articles décrits dans le présent contrat résultant fera l'objet d'une vérification par le Canada. Si l'entrepreneur n'est pas en mesure de démontrer que le matériau peut être directement identifié par le code COF utilisé pour désigner l'article dans le contrat, ni qu'il a été fourni avec la permission écrite expresse de la source d'approvisionnement autorisée pour ce code, le Canada pourra prendre les mesures décrites.

Le Canada pourra :

- a. résilier le marché pour défaut d'exécution relativement à l'article visé, retourner l'article à l'entrepreneur, à ses frais et risques, et exiger et recevoir de l'entrepreneur (qui versera le montant exigé sans délai) le remboursement de tous les coûts de rachat et autres frais engagés par le Canada, notamment tous les coûts supplémentaires engagés pour faire avancer la production plus rapidement; ou
- b. garder l'article et exiger et recevoir de l'entrepreneur (qui versera le montant exigé sans délai) un montant correspondant à la différence entre les frais engagés par l'entrepreneur relativement à cet article, établis par le Canada, et les coûts auxquels, de l'avis du Canada, l'entrepreneur aurait eu à faire face s'il avait obtenu et fourni un article identique à celui qui avait été demandé aux termes du marché.

N° de l'invitation - Sollicitation No.
W8486-152610/A
N° de réf. du client - Client Ref. No.
W8486-152610

N° de la modif - Amd. No.
File No. - N° du dossier
HN313.W8486-152610

Id de l'acheteur - Buyer ID
HN313
N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS

6.14 Clauses du Guide des CCUA (livraison)

Références de CCUA	Section	Date
<u>D2000C</u>	Marquage	2007-11-30
<u>D2001C</u>	Étiquetage	2007-11-30
<u>D3010C</u>	Marchandises dangereuses/produits dangereux	2014-06-26
<u>D9002C</u>	Ensembles incomplets	2007-11-30

6.14.1 Instructions d'expédition - livraison à destination

Les biens doivent être expédiés au point de destination précisé dans le contrat et livrés :

rendu droits acquittés (DDP) (Edmonton (Alberta) et Montréal (Québec)) selon les Incoterms 2000 pour les expéditions en provenance d'un entrepreneur commercial.

6.14.2 Préparation de la livraison

L'entrepreneur doit préparer les articles pour la livraison conformément à la dernière version de la spécification relative à l'emballage des Forces canadiennes D-LM-008-036/SF-000, Exigences du MDN en matière d'emballage commercial du fabricant.

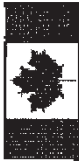
L'entrepreneur doit emballer les articles 001 – 011 et 016 – 050 à raison de 1 unités par paquet.

L'entrepreneur doit emballer les articles 012 - 015 à raison de 10 unités par paquet.

6.14.3 Expédition – Programmation

L'entrepreneur doit livrer les biens aux dépôts d'approvisionnement des Forces canadiennes (FC) sur rendez-vous seulement. L'entrepreneur ou son transporteur doit prendre les rendez-vous pour la livraison en communiquant avec la Section du trafic des dépôts à l'endroit pertinent indiqué ci-après. Le destinataire peut refuser des livraisons lorsque des dispositions n'ont pas été prises au préalable.

- a) 7 Dépôt d'approvisionnement des FC, Parc Lancaster
Edmonton (Alberta)
Téléphone: 780-973-4011, poste 4524
- b) 25 Dépôt d'approvisionnement des FC, Montréal
Montréal (Québec)
Téléphone: 1-866-935-8673 (sans frais), ou 514-252-2777, poste 2363 / 4673 / 4282



National Defence

PARTS LIST

DESIGN AGENT

PROMAXIS SYSTEMS INC.

PARTS LIST TITLE

CABLE ASSY, PWR-040,3000 +50/-0MM

COMPILED A. MURPHY	CHECKED G. McGUIRE	REV -	AUTH 094471041/AV	CK'D G.M.	DATE 11-11-11	PARTS LIST NUMBER PL-9376045-3
CD NO.			PART NUMBER 9376045-3			

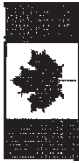
NSCM	NOMENCLATURE / DESCRIPTION					
35907	CABLE ASSY, PWR-040,3000 +50/-0 MM					

QTY REQ'D	UOM	NI	FF NW	GFM	ITEM OR FIND #	PART OR IDENTIFYING NUMBER	NOMENCLATURE OR DESCRIPTION	CODE IDENT	REFERENCE DESIGNATION	REF. #
1	EA	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	1	CA3108E22-22SNB-15-F97	CONN, PLUG, STRT, SHELL 22	71488	P2	707262-001
1	EA	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	2	3CTI-EWH-02-10	ADAPTER, BACKSHELL 10MM, RTANG	3AH16		706924-001
3210	MM	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	3	EPD52963A	CA, 2 COND, 8 AWG, DBL O/A SHLD	06090		706790-001
1	EA	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	4	3CTI-CWH-02-10	ADAPTOR, BACKSHELL 10, RTANG	3AH16		706983-001
1	EA	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	5	MS3456W22-2PN	CONN PLUG 22-2PN	96906	P1	MS3456W22-2PN
2	EA	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	6	202S152-25-UP	BOOT 36/22.4MM STR HTSHR	06090		706947-001
8	EA	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	7	914210-006	MARKER, SLEEVE, HEATSHRINK	05257		914210-006
264	MM	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	8	THV-150, 19.1, CLR	INSUL SILV. ELEC 19.1 CLR	U6293		707622-003
3	EA	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	9	MS27488-8	PLUG, END SEAL ELEC CONN.	96906		MS27488-8
1	ML	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	10	V9500	ADHESIVE STRUCTURAL EPOXY	0R175		707078-001



NOTICE
This documentation has been reviewed by the technical authority and contains controlled goods. In accordance with DAOD 3003 it must be locked up when unapproved. Inside DND the right to access this information is controlled under DAOD 3003. Refer to CIAI before transferring.
Total destruction is required on disposal.

AVIS
Cette documentation a été révisée par l'autorité technique et contient des renseignements sur des biens contrôlés. Conformément à la DAOD 3003, elle doit être verrouillée lorsqu'elle n'est pas approuvée. À l'intérieur du MDN, le droit d'accéder à cette information est contrôlé en vertu de la DAOD 3003. Référez-vous à l'ATTC avant de transférer à l'extérieur du MDN. La destruction totale est requise lors de l'élimination.



National Defence

PARTS LIST

DESIGN AGENT

PROMAXIS SYSTEMS INC.

PARTS LIST TITLE

CABLE ASSY, PWR-040,3000 +50/-0MM

COMPILED A. MURPHY	CHECKED G. McGUIRE	REV -	AUTH 094471041/AV	CK'D G.M.	DATE 11-11-11	PARTS LIST NUMBER PL-9376045-3
CD NO.			PART NUMBER 9376045-3			

NSCM	NOMENCLATURE / DESCRIPTION					
35907	CABLE ASSY, PWR-040,3000 +50/-0 MM					

QTY REQ'D	UOM	NI	FF NW	GFM	ITEM OR FIND #	PART OR IDENTIFYING NUMBER	NOMENCLATURE OR DESCRIPTION	CODE IDENT	REFERENCE DESIGNATION	REF. #
1	EA	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	1	CA3108E22-22SNB-15-F97	CONN, PLUG, STRT, SHELL 22	71488	P2	707262-001
1	EA	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	2	3CTI-EWH-02-10	ADAPTER, BACKSHELL 10MM, RTANG	3AH16		706924-001
3210	MM	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	3	EPD52963A	CA, 2 COND, 8 AWG, DBL O/A SHLD	06090		706790-001
1	EA	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	4	3CTI-CWH-02-10	ADAPTOR, BACKSHELL 10, RTANG	3AH16		706983-001
1	EA	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	5	MS3456W22-2PN	CONN PLUG 22-2PN	96906	P1	MS3456W22-2PN
2	EA	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	6	202S152-25-UP	BOOT 36/22.4MM STR HTSHR	06090		706947-001
8	EA	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	7	914210-006	MARKER, SLEEVE, HEATSHRINK	05257		914210-006
264	MM	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	8	THV-150, 19.1, CLR	INSUL SILV. ELEC 19.1 CLR	U6293		707622-003
3	EA	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	9	MS27488-8	PLUG, END SEAL ELEC CONN.	96906		MS27488-8
1	ML	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	10	V9500	ADHESIVE STRUCTURAL EPOXY	0R175		707078-001



NOTICE
This documentation has been reviewed by the technical authority and contains controlled goods. In accordance with DAOD 3003 it must be locked up when unapproved. Inside DND the right to access this information is controlled under DAOD 3003. Refer to CIAI before transferring.

AVIS
Cette documentation a été révisée par l'autorité technique et contient des renseignements sur des biens contrôlés. En vertu de la Loi sur l'accès à l'information, l'accès à ces renseignements est contrôlé en vertu de la DAOD 3003. Référez-vous à l'ATTC avant de transférer à l'extérieur du MDN. La destruction totale est requise lors de l'élimination.